



A qui la charge d'un vandalisme sur porte d'entrée

Par **Brice69**, le **11/01/2012** à **13:33**

Bonjour,

je suis locataire et ma porte d'entrée a été vandalisée, il est impossible d'identifier les coupables.

Mon assurance habitation m'informe que la dite porte n'est pas prise en compte dans l'assurance car appartenant dans tout les cas au syndic de copropriété et que si l'assurance de cette dernière ne comprend pas les portes, c'est au propriétaire de prendre en charge les réparations.

Après vérification auprès du syndic, il s'avère en effet qu'il ne sont pas responsable des portes d'entrée individuelles.

Mes questions sont donc:

-est-ce que ce que m'a dit mon assurance est exacte?

-si oui comment m'y prendre pour informer mon propriétaire que les réparations sont à sa charge et d'après quels texte de lois.

Cordialement,
Brice

Par **dydy14**, le **13/05/2014** à **00:01**

Bonjour,

pouvez vous finalement nous dire ce qu'il s'est passé? qui a finit par payé le propriétaire? vous? votre assurance ou l'assurance du proprio?

je vous remercie,